

## 1. DENOMINATION DU MEDICAMENT

### **LACTULOSE SANDOZ 10 g, solution buvable en sachet-dose**

## 2. COMPOSITION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

Lactulose..... 10,00 g  
Sous forme de solution de lactulose à 50 pour cent (m/m) avec 0,1 % (m/m) de sorbate de potassium

Pour un sachet-dose.

Excipient à effet notoire : éthanol.

LACTULOSE SANDOZ contient des résidus à effet notoire provenant de la voie de synthèse (voir rubrique 4.4).

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique 6.1.

## 3. FORME PHARMACEUTIQUE

Solution buvable en sachet-dose.

## 4. DONNEES CLINIQUES

### 4.1. Indications thérapeutiques

- Traitement symptomatique de la constipation.
- Encéphalopathie hépatique.

### 4.2. Posologie et mode d'administration

Voie orale.

Ce médicament peut être pris pur ou dilué dans une boisson.

Voie rectale.

Ce médicament doit être dilué dans de l'eau.

Le coin du sachet de LACTULOSE SANDOZ doit être déchiré et le contenu pris immédiatement.

La dose de lactulose doit être avalée en une fois et elle ne doit pas être gardée dans la bouche pendant une période prolongée.

La posologie doit être adaptée selon les besoins de chaque patient.

Dans le cas d'une prise quotidienne unique, celle-ci doit être absorbée au même moment, par exemple lors du petit déjeuner.

Lors d'un traitement par des laxatifs, il est recommandé de boire suffisamment de liquide (1,5 à 2 litres soit 6 à 8 verres) pendant la journée.

### **Constipation**

LACTULOSE SANDOZ peut être administré en une ou deux prises par jour.

Après quelques jours, en fonction de la réponse au traitement, la dose d'attaque doit être ajustée pour atteindre la dose d'entretien. Plusieurs jours (2 à 3 jours) peuvent être nécessaires avant que le traitement n'agisse.

La posologie est en moyenne :

Adultes et adolescents :

- traitement d'attaque : 1 à 3 sachets-doses par jour ;
- traitement d'entretien : 1 à 2 sachets-doses par jour.

#### **Enfants de 7 à 14 ans:**

- traitement d'attaque : 1 sachet-dose par jour.

Si une diarrhée se manifeste, diminuer la posologie.

Pour un dosage adapté chez les nourrissons et les enfants jusqu'à 7 ans, LACTULOSE SANDOZ flacon doit être utilisé.

#### **Encéphalopathie hépatique**

Dans tous les cas, la dose idéale est celle qui conduit à deux ou trois selles molles par jour.

La durée du traitement varie en fonction de la symptomatologie :

- traitement d'attaque par sonde gastrique ou lavement en cas de coma ou de pré-coma :
  - o lavement avec sonde gastrique : 6 à 10 sachets-doses dilués dans de l'eau,
  - o lavement de rétention avec sonde à ballonnet : 20 sachets-doses dans 700 mL d'eau tiède à garder 30 minutes à 1 heure ; la procédure doit être répétée si nécessaire 12 heures après ;
- traitement de relais par voie orale : 1 à 2 sachets-doses, 3 fois par jour.

#### **Population pédiatrique**

La sécurité et l'efficacité chez l'enfant (des nouveaux nés jusqu'à 18 ans) atteints d'une encéphalopathie hépatique n'ont pas été établis. Aucune donnée n'est disponible.

#### **Patient âgé et patient avec insuffisance rénale ou hépatique**

Chez le patient âgé et le patient atteint d'insuffisance rénale ou hépatique, aucune adaptation posologique n'est nécessaire car l'exposition au lactulose est négligeable.

#### **4.3. Contre-indications**

- Hypersensibilité à la substance active ou à l'un des excipients mentionnés à la rubrique 6.1.
- Syndrome occlusif ou subocclusif.
- Perforation digestive ou suspicion de perforation.

- Maladie inflammatoire active de l'intestin (par exemple : maladie de Crohn, rectocolite hémorragique).
- Syndromes douloureux abdominaux de cause indéterminée.

#### **4.4. Mises en garde spéciales et précautions d'emploi**

Une utilisation prolongée de ce médicament sans surveillance médicale est déconseillée.

La posologie habituellement utilisée dans le traitement de la constipation n'est pas susceptible d'affecter les patients diabétiques : 30 ml de solution apporte 116 kJ (28 kcal). Les calories sont d'origine glucidique.

La posologie utilisée pour les patients souffrant d'encéphalopathie hépatique est habituellement beaucoup plus élevée et peut nécessiter d'être prise en considération chez les patients diabétiques.

Le traitement médicamenteux de la constipation n'est qu'un adjuvant au traitement hygiéno-diététique :

- enrichissement de l'alimentation en fibres végétales et en boissons,
- conseils d'activité physique et de rééducation de l'exonération.

Une utilisation chronique à des doses non adaptées ou une mauvaise utilisation peut provoquer des diarrhées et perturber l'équilibre hydroélectrolytique.

Ce médicament devra donc être utilisé avec prudence chez les patients enclins à présenter des troubles hydro-électrolytiques (tels que les patients présentant une altération de la fonction rénale ou hépatique, ou recevant un diurétique).

En cas d'administration sous forme d'un lavement de rétention, en raison du fort effet cathartique, on peut s'attendre à une incontinence fécale, à une souillure du lit et à une irritation péri-anale due aux selles acides. L'état d'hydratation du patient doit être observé attentivement.

Il doit être pris en compte que le fonctionnement normal du réflexe d'exonération peut être entravé pendant le traitement.

#### **Population pédiatrique**

Chez le nourrisson et l'enfant, la prescription de laxatifs doit être exceptionnelle.

Ce médicament contient du galactose, du lactose et du fructose provenant de la voie de synthèse. Les patients présentant une intolérance au galactose, un déficit total en lactase ou un syndrome de malabsorption du glucose et du galactose (maladies héréditaires rares) ne doivent pas prendre ce médicament.

Les patients présentant une intolérance héréditaire au fructose (IHF) ne doivent pas prendre/recevoir ce médicament.

L'effet additif des produits administrés concomitamment contenant du fructose (ou du sorbitol) et l'apport alimentaire de fructose (ou sorbitol) doit être pris en compte.

Ce médicament contient 40 mg d'alcool (éthanol) par sachet-dose, ce qui équivaut à 1 mL de bière ou 0.4 mL de vin.

La faible quantité d'alcool contenue dans ce médicament n'est pas susceptible d'entraîner d'effet notable.

#### **4.5. Interactions avec d'autres médicaments et autres formes d'interactions**

Aucune étude d'interaction n'a été réalisée.

## 4.6. Fertilité, grossesse et allaitement

### Grossesse

L'exposition systémique au lactulose étant négligeable, aucun effet n'est attendu chez la femme enceinte.

Le lactulose peut être utilisé pendant la grossesse.

### Allaitement

L'exposition systémique au lactulose chez la femme qui allaite étant négligeable, aucun effet n'est attendu chez les nouveau-nés ou les nourrissons qui sont allaités.

Le lactulose peut être utilisé pendant l'allaitement.

### Fertilité

Aucun effet n'est attendu car l'exposition systémique au lactulose est faible.

## 4.7. Effets sur l'aptitude à conduire des véhicules et à utiliser des machines

Le lactulose n'a aucun effet ou qu'un effet négligeable sur l'aptitude à conduire des véhicules et à utiliser des machines.

## 4.8. Effets indésirables

Des ballonnements peuvent survenir en début de traitement. En général, ils disparaissent après quelques jours.

Lorsque le médicament est administré à des doses supérieures à la posologie recommandée, des douleurs abdominales et des diarrhées peuvent apparaître. Dans ce cas, la posologie doit être diminuée (voir rubrique 4.9).

Si des doses élevées sont administrées pendant une période prolongée (habituellement uniquement en cas d'encéphalopathie hépatique), un déséquilibre électrolytique peut apparaître du fait de la diarrhée.

Les effets indésirables sont classés dans le tableau ci-dessous en fonction des différentes parties de l'organisme affectées et de leur fréquence en utilisant la convention suivante : très fréquent ( $\geq 1/10$ ) ; fréquent ( $\geq 1/100$  à  $< 1/10$ ), peu fréquent ( $\geq 1/1000$  à  $< 1/100$ ) ; rare ( $\geq 1/10,000$  à  $< 1/1000$ ), très rare ( $< 1/10,000$ ) ; fréquence indéterminée (ne peut être estimée sur la base des données disponibles).

MedDRA SOC	Catégorie de fréquence			
	Très fréquent	Fréquent	Peu fréquent	Fréquence indéterminée
Affections gastro-intestinales	Diarrhée	Flatulence, douleur abdominale, Nausées, vomissement		

Affections du système immunitaire  
Affections de la peau et du tissu sous-cutané  
Investigations

Réactions d'hypersensibilité

Rash, prurit, urticaire

Déséquilibre électrolytique du fait de la diarrhée

## **Déclaration des effets indésirables suspectés**

La déclaration des effets indésirables suspectés après autorisation du médicament est importante. Elle permet une surveillance continue du rapport bénéfice/risque du médicament. Les professionnels de santé déclarent tout effet indésirable suspecté via le système national de déclaration : Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) et réseau des Centres Régionaux de Pharmacovigilance - Site internet : [www.signalement-sante.gouv.fr](http://www.signalement-sante.gouv.fr).

### **4.9. Surdosage**

Symptômes : diarrhée, perte d'électrolytes et douleurs abdominales.

Traitement : arrêt du traitement ou réduction de la posologie. Correction d'éventuels troubles hydroélectrolytiques en cas de perte liquidienne importante secondaire à la diarrhée et aux vomissements.

## **5. PROPRIETES PHARMACOLOGIQUES**

### **5.1. Propriétés pharmacodynamiques**

**Classe pharmacothérapeutique : LAXATIFS OSMOTIQUES HYPOAMMONIEMIANT, code ATC : A06AD11.**

Dans le côlon, la transformation du lactulose par les bactéries coliques en acides organiques de faible poids moléculaire abaisse le pH du contenu colique et, par effet osmotique, augmente le volume du contenu colique.

Ces effets stimulent le péristaltisme colique et normalisent la consistance des selles. La constipation disparaît et le rythme physiologique du côlon est rétabli.

Dans l'encéphalopathie hépatique (HE), l'effet a été attribué à la suppression des bactéries protéolytiques par augmentation des bactéries acidophiles (par exemple lactobacillus), la rétention de l'ammoniaque sous forme ionique par acidification du contenu colique.

### **5.2. Propriétés pharmacocinétiques**

Le lactulose est faiblement absorbé après administration orale et atteint le colon sous forme inchangée, où il est métabolisé par la flore bactérienne. Le métabolisme est complet pour des prises allant jusqu'à 40 - 75 ml ; pour des doses supérieures, une partie du lactulose peut être excrétée sous forme inchangée.

### **5.3. Données de sécurité préclinique**

Les résultats des études de la toxicité aiguë, sub-aiguë et chronique chez différentes espèces montrent que la substance active est très faiblement toxique. Les effets observés apparaissent

être davantage liés à l'effet de la masse dans le tractus gastro-intestinal qu'à une activité toxique plus spécifique.

Aucun effet indésirable n'a été observé lors des études de reproduction et de tératogénicité chez le lapin, le rat et la souris.

## **6. DONNEES PHARMACEUTIQUES**

### **6.1. Liste des excipients**

Sorbate de potassium (E202), arôme pomme (acétate d'éthyle, alcool éthylique, acétate d'isobutyle, butyrate d'éthyle, vanilline).

### **6.2. Incompatibilités**

Sans objet.

### **6.3. Durée de conservation**

3 ans.

### **6.4. Précautions particulières de conservation**

A conserver à une température ne dépassant pas 25°C.

### **6.5. Nature et contenu de l'emballage extérieur**

15 ml en sachet-dose (Polyester/Aluminium/PE) ; boîtes de 12, 14, 16, 20, 24 ou 30.

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

### **6.6. Précautions particulières d'élimination et de manipulation**

Tout sachet partiellement utilisé doit être jeté.

## **7. TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHE**

### **SANDOZ**

49 AVENUE GEORGES POMPIDOU

92300 LEVALLOIS PERRET

## **8. NUMERO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHE**

- 34009 358 275 8 6 : 15 ml en sachet-dose ; boîte de 12.
- 34009 358 276 4 7 : 15 ml en sachet-dose ; boîte de 14.
- 34009 358 277 0 8 : 15 ml en sachet-dose ; boîte de 16.
- 34009 367 977 1 0 : 15 ml en sachet-dose ; boîte de 20.
- 34009 358 279 3 7 : 15 ml en sachet-dose ; boîte de 24.
- 34009 358 280 1 9 : 15 ml en sachet-dose ; boîte de 30.

**9. DATE DE PREMIERE AUTORISATION/DE RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION**

[à compléter ultérieurement par le titulaire]

**10. DATE DE MISE A JOUR DU TEXTE**

[à compléter ultérieurement par le titulaire]

**11. DOSIMETRIE**

Sans objet.

**12. INSTRUCTIONS POUR LA PREPARATION DES RADIOPHARMACEUTIQUES**

Sans objet.

**CONDITIONS DE PRESCRIPTION ET DE DELIVRANCE**

Médicament non soumis à prescription médicale.